

Indemnités d'arrêt de travail : comment ça fonctionne avec le prélèvement à la source ?



LECTURE : 3 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 12/02/2024 - [Impôts et fiscalité](#)

Avez-vous touché des indemnités journalières pour cause d'arrêt de travail (maladie, accident ou maternité/paternité) ? Sachez que ces « revenus de remplacement » sont soumis au prélèvement à la source. Comment ? Avez-vous des démarches à effectuer ? On fait le point.

Toutes les indemnités maladies sont-elles concernées par le prélèvement à la source ?

Certaines indemnités journalières sont imposables quelle que soit leur provenance (Sécurité sociale, employeur, organisme d'assurance ou de prévoyance). Cependant, d'autres sont exonérées d'impôt, en totalité ou en partie.

Liste des indemnités imposables

Indemnités	Régime fiscal
Indemnit� journali�re de maladie	Imposable
Indemnit� compl�mentaire vers�e par l'employeur (syst�me du maintien du salaire)	Imposable
Indemnit� journali�re de maternit� / paternit�	Imposable
Indemnit� journali�re de maternit� vers�e lors d'arr�ts de travail n�cessit�s par des troubles pathologiques li�s � la grossesse ou � l'accouchement	Imposable
Indemnit� journali�re d'adoption	Imposable
Indemnit� compl�mentaire vers�e par un organisme de pr�voyance dans le cadre d'un r�gime compl�mentaire obligatoire dans l'entreprise	Imposable

Liste des indemnités exonérées

Indemnités	Régime fiscal
Indemnité journalière en cas de maladie longue et coûteuse	Exonérée
Indemnité versée à une personne souffrant d'une maladie radio-induite ou à ses ayants droit	Exonérée
Indemnité versée à une victime de l'amiante ou à ses ayants droit	Exonérée
Indemnité journalière versée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle	Exonérée à 50 %
Indemnité temporaire d'incapacité versée suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	Exonérée à 50 %
Indemnité journalière de maternité supplémentaire, attribuée par la CPAM à une femme dont le métier comporte des travaux incompatibles avec son état	Exonérée
Indemnité perçue en exécution d'un contrat d'assurance à adhésion facultative complétant les prestations de la Sécurité sociale	Exonérée

Tous les assurés sont-ils soumis au prélèvement à la source de leurs indemnités maladies ?

Non.

Le prélèvement à la source a seulement modifié les modalités de recouvrement (de paiement) de l'impôt, mais n'a pas changé les règles de calcul de l'impôt.

Comme c'était le cas précédemment, **l'indemnité perçue par un assuré n'est soumise au prélèvement à la source que si celui-ci est imposable.**

Les assurés ont-ils des démarches à effectuer concernant l'imposition de leurs indemnités maladies ?

Non.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Assurance maladie ou bien l'organisme en charge de verser l'indemnité (employeur, organisme d'assurance ou de prévoyance) se charge de prélever directement l'impôt « à la source » sur les revenus de remplacement qu'elle verse à l'assuré, sur la base du **taux de prélèvement à la source** < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/adapter-votre-taux-pour-prelevement-a-source> > qui lui est automatiquement communiqué par l'administration fiscale.



Depuis votre **compte ameli** , vous pouvez vérifier le montant imposable de vos prestations, le taux d'imposition appliqué et le montant retenu au titre de votre impôt sur le revenu.

À savoir

Conservez vos relevés d'indemnités journalières sans limitation de durée comme vos bulletins de salaire, ils valident

également vos droits à la retraite.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Comment gérer votre taux de prélèvement à la source ? < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/modifier-gerer-taux-prelevement-source>>
- Impôt : devez-vous déclarer les prestations sociales et familiales ? < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impot-prestations-sociales-familiales-declaration-revenus>>
- Particuliers, les réductions et crédits d'impôt auxquels vous pouvez prétendre < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reductions-aides-credits-impot#reductionsimpotfamille>>

En savoir plus sur le prélèvement à la source des indemnités d'arrêt de travail

<

- Impôt sur le revenu - Comment sont imposées les indemnités d'arrêt de travail ? [sur service-public.fr](#)

<

- Arrêt de travail pour maladie : les indemnités journalières du salarié [sur le site de l'Assurance maladie](#)

<

- Je perçois des indemnités journalières de maladie, que dois-je déclarer ? [sur impots.gouv.fr](#)

Ce que dit la loi

- Code général des impôts : 1 : Définition des revenus imposables (Articles 79 à 81 quater) <

<

- Code de la sécurité sociale : **Section 3 : Participation de l'assuré social**

- Bofip-impôts n°BOI-RSA-CHAMP-20-30-20 relatif à l'imposition des indemnités ou allocations journalières versées aux
<

salariés en cas de maladie, accident ou maternité

Thématiques : [Impôts et fiscalité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

☐ Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

☐ Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)